



AUJOURD'HUI,

**soutenons les masseurs kinésithérapeutes de la Haute Garonne
assignés au TGI par l'Ordre**

DEMAIN, NOUS POURRIONS TOUS ETRE CONCERNES !

Nous sommes contre le morcellement et le cloisonnement des professions de santé.

NON à L'ORDRE DES KINES ET A TOUT CORPORATISME DE CE GENRE

Considérés et traités comme des délinquants par le Conseil de l'Ordre, des salariés masseurs kinésithérapeutes de Toulouse ont été interpellés en pleine activité dans leur service, par des huissiers de justice qui sont venus leur remettre en main propre une assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance.

Le référé est une procédure d'urgence normalement utilisé en cas de trouble de l'ordre public....**mais où est l'ordre ?**

Je demande l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre des collègues de Toulouse.

Je soutiens la demande d'abrogation des lois portant création des Ordres professionnels.

NOM	PROFESSION	SIGNATURE

Février 2009

Déposer le texte de la motion et le nombre de signatures:

1°/ Auprès des Directions d'établissement

2°/ Auprès des DDASS dans les départements

3°/ Envoyer des fax de soutien au collègues de Toulouse: Fax: 05 61 77 99 53 ou par mail
syndicat.cgt.pu@chu-toulouse.fr

Pour l'Île De France, Rassemblement devant le Ministère le 16 février 2009 à 14H00

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.cgt.fr/santeas • e-mail : ufmict@sante.cgt.fr